

(avec gestionnaire financier
agr   d  sign  )

SEB

SEB Life International

Bourses et actifs autoris  s

G  n  ralit  s

Le gestionnaire financier d  sign   peut demander l'achat ou la vente des cat  gories d'actifs suivantes,    condition qu'   tout moment, (1) le compte de caisse soit suffisamment approvisionn  /le compte de titres dispose d'actifs en nombre suffisant et    condition (2) que les actifs choisis r  pondent aux crit  res des restrictions applicables mentionn  es ci-dessous en mati  re de diversification, de bourse et autres restrictions suppl  mentaires. Si vous avez des questions sur les placements autoris  s, veuillez prendre contact avec SEB Life International    l'adresse suivante : Dealing@seb.ie.

Veuillez noter que SEB Life International se r  serve le droit d'actualiser le pr  sent document en tant que de besoin    son enti  re discr  tion.

Cat  gories d'actifs autoris  es: Il est permis d'investir dans les cat  gories d'actifs suivantes,    condition que les actifs concern  s r  pondent aux crit  res de restriction applicables mentionn  s ci-dessous en mati  re de diversification, de bourse et autres restrictions suppl  mentaires.

- D  p  ts    terme fixes*
- Devises principales
- Actions, obligations, OPCVM indiciels, contrats n  goci  s en bourse (CNB) cot  s sur des march  s r  glement  s.
- Obligations
- Formules de placements collectifs r  glement  s
- Fonds destin  s    des investisseurs avertis
- Fonds communs de placement hors EEE, hors OPCVM
- Soci  t  s d'investissement en capital    risque (SICAR)*
- Produits structur  s

*Veuillez vous reporter aux crit  res de restriction

Bourses autorisées : marchés primaires

Il est permis d'investir dans tout actif coté sur les marchés primaires.

Limites de diversification :

Le gestionnaire financier doit respecter les fourchettes d'allocation et de diversification mentionnées ci-dessous :

Catégories d'actifs :	Fourchettes d'allocation :	Limites de diversification : (en % de la valeur du portefeuille)
Liquidités et quasi-liquidités	0 % - 100 %	Aucune limite
Actions (admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs réglementée)	0 % - 100 %	Maximum : 20 % par instrument
Obligations (d'État et de qualité investissement > BBB-)	0 % - 100 %	Maximum : 20 % par instrument
OPCVM et fonds réglementés	0 % - 100 %	Aucune limite
Divers :	0 % - 50%	Maximum : 10% par instrument
<ul style="list-style-type: none">- Sociétés en commandite simple- Fonds de placement admissibles / Fonds de placement spécialisés / Entités ad hoc- Produits structurés- Fonds spéculatifs ou de capital investissement- Fonds immobiliers		

Critères des restrictions supplémentaires

Les restrictions supplémentaires suivantes sont applicables aux catégories d'actifs mentionnées.

Dépôts à terme fixes	Notation des établissements de crédit : AAA à BBB-
Sociétés d'investissement en capital à risqu	Aucun appel de capital Aucun rappel de distribution Aucun engagement de dépense en capital

Les dépositaires individuels peuvent détenir des prérequis opérationnels de dépôts réduisant la liste d'actifs acceptés.